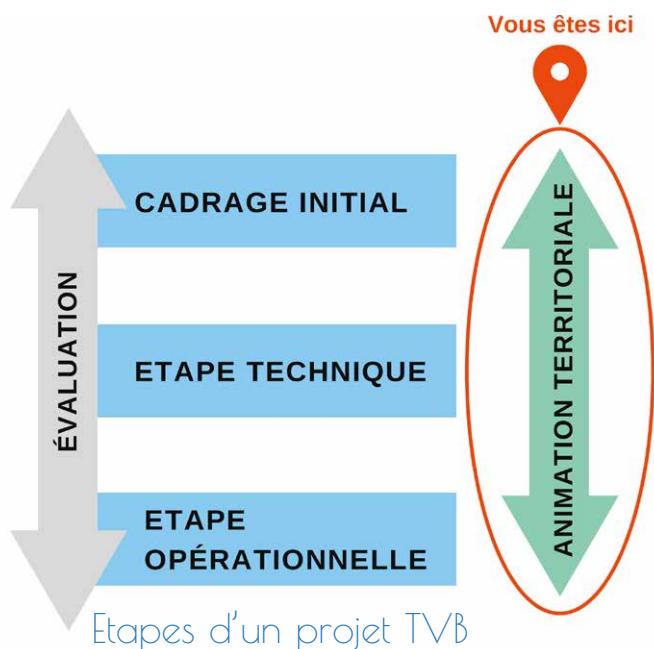




ENSEIGNEMENTS ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA TVB DANS LES TERRITOIRES



Objectif du document :

Ce document est tiré du rapport d'évaluation du projet CHEMINS réalisé par Laurent Dietsch et Claire Ruault du GERDAL, intitulé « Une expérimentation de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue en partenariat entre l'URCPIE de Bretagne et l'INRA. Evaluation et enseignements du projet CHEMINS (2016-2020) ». Il propose des éléments de méthode pour l'animation de projets territoriaux de mise en œuvre de la TVB.

Ces propositions s'appuient sur les enseignements de l'expérience CHEMINS, alimentées par les acquis des travaux du GERDAL sur la conduite d'actions de développement, dont les problématiques nécessitent d'impliquer des acteurs de points de vue différents tels que collectivités locales, agriculteurs, associations environnementales, etc.

Les points abordés portent sur :

- ce que signifie concrètement accompagner la mise en œuvre de la TVB sur les territoires ;
- la prise en compte des attentes des acteurs et la définition des problèmes à traiter ;
- la définition d'un dispositif de travail et d'instances de travail adaptés ;
- la place de l'expertise et de la connaissance scientifique et technique dans la démarche ;
- les compétences, postures et positionnements auxquels renvoie la mise en place et l'animation d'une telle démarche ;
- les suites possibles et les perspectives d'approfondissement de ce qui a été produit.

REMARQUE : En parlant d'éléments de méthode il ne s'agit pas à proprement parler d'outils mais plutôt de principes, ou de points d'attention. La mise en œuvre opérationnelle de ces principes, d'une part est à décliner au cas par cas, d'autre part renvoie à des outils dont la maîtrise relève d'un apprentissage et d'une pratique dont l'explicitation n'est pas l'objet de ce document. On renverra le lecteur aux références bibliographiques mentionnées en dernière page, pour aller plus loin.

gerdal

GROUPE D'EXPERIMENTATION ET DE RECHERCHE
DEVELOPPEMENT ET ACTIONS LOCALISEES

Le Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Locales (GERDAL), de statut associatif, réunit des chercheurs en sciences humaines et sociales dans le domaine du travail, du développement agricole et du développement local.

Positionné à l'interface entre recherche et développement, le Gerdal mène des travaux depuis plus de trente ans qui visent à mieux comprendre les processus d'évolution et d'innovation dans et autour des métiers de l'agriculture. Ces processus sont appréhendés sous l'angle de la production de connaissances par les praticiens et des dynamiques sociales qui soutiennent ces processus, ainsi qu'autour de la question de la confrontation entre connaissances scientifiques et connaissances pour l'action pour résoudre des problèmes pratiques.

Partant de là, il a mis au point des dispositifs d'intervention et des méthodes fondés sur les dynamiques collectives et sur le dialogue entre acteurs de points de vue différents, afin de renforcer leurs capacités d'initiative et de créer les conditions d'une coopération productive. Le Gerdal intervient aujourd'hui en appui à des équipes de terrain dans des contextes très variés, pour traiter de questions concernant l'évolution des pratiques agricoles face à des pressions alimentaires, sanitaires ou environnementales, la préservation des ressources naturelles (eau, biodiversité, zones humides ...), les relations ville- agriculture, le développement social local...

Contacts : c.ruault.gerdal@wanadoo.fr Tel 02 99 07 98 68 - l.dietsch2@gmail.com





Le GERDAL.....	2
PARTIE 1 : Accompagner la mise en œuvre de la TVB : une clarification de ce que cela veut dire concrètement.....	4
a. Une démarche originale qui combine la dimension écologique avec les dimensions humaine, sociale, économique et politique.....	4
b. Construire une problématique d'action précise, condition pour passer du registre idéologique à celui de l'action et pour orienter les apports de connaissance.....	4
1. Un temps et des modalités de travail spécifiques à mettre en place.....	6
2. Des problèmes formulés à la mise en œuvre des solutions.....	8
PARTIE 2 - Définir un dispositif de travail adapté : quels acteurs réunir, pour quoi faire ? Comment constituer des « collectifs pertinents » ?.....	9
PARTIE 3 - Animer la mise en œuvre de la TVB : une diversité de fonctions et de compétences....	11
a. Activités liées à l'animation de la mise en œuvre de la TVB.....	11
b. Quelles compétences, quelle posture ?.....	13
1. Une bonne connaissance des acteurs et des systèmes de relations.....	13
2. Des compétences techniques et scientifiques sur la TVB, les processus écologiques et leurs interactions avec l'activité humaine.....	13
3. Des compétences d'aide à réflexion complémentaires de celles d'éducation à l'environnement.....	13
Conclusion.....	14



PARTIE 1 : Accompagner la mise en œuvre de la TVB : une clarification de ce que cela veut dire concrètement

a. Une démarche originale qui combine la dimension écologique avec les dimensions humaine, sociale, économique et politique

Comme cela a été présenté dans de nombreux documents de cette boîte à outils, élaborer une TVB consiste à faire des choix (cf document TECH 7 sur les critères de sélection), dès lors que la biodiversité y est abordée en termes non pas de conservation mais de gestion raisonnée et que la démarche retenue entend combiner la dimension environnementale avec des dimensions humaines, sociales, économiques et politiques. Animer un projet TVB consiste alors à aider les acteurs à faire ces choix en « connaissance de cause », dans le sens à la fois d'une prise en compte des enjeux spécifiques du territoire et d'une compréhension des points de vue des différents acteurs concernés par ces enjeux. Une telle démarche ne peut pas être un déroulé type mais relève d'une construction au cas par cas et d'un travail à mener directement avec les acteurs. C'est donc une démarche basée de façon centrale sur **la concertation entre acteurs**, ce qui doit aider à croiser et prendre en compte des considérations écologiques, mais aussi techniques, économiques, politiques.

C'est aussi **une démarche qui mobilise de l'expertise, des apports de connaissances scientifiques et techniques**, et qui entend **mettre ces apports au service de la réflexion des acteurs et renforcer leur compétence** (notamment celle des élus et agents des Collectivités Locales) pour garder la main vis-à-vis du travail des experts (cabinets d'étude, associations naturalistes, chercheurs...), et pour mieux en tirer parti.

b. Construire une problématique d'action précise, condition pour passer du registre idéologique à celui de l'action et pour orienter les apports de connaissance

L'apport de connaissances pour comprendre les notions de TVB ou de continuité écologique, le diagnostic par les chercheurs d'un certain état de la biodiversité du territoire, sont utiles aux acteurs pour formuler des enjeux. Mais cela ne suffit pas pour savoir quoi faire et comment traduire ces enjeux en actions et pratiques concrètes de restauration et/ou préservation des TVB dans les territoires. Le travail mené sur des thématiques spécifiques, telles que la Trame Noire sur le territoire de Morlaix, ou la gestion différenciée des espaces verts sur celui de l'Aff, montre que, une fois les acteurs « sensibilisés », convaincus de la nécessité de préserver la biodiversité et de l'importance des TVB, **la volonté de passer à l'action se traduit toujours par des questions qu'ils se posent.**

Ces questions sont diverses et relèvent de différents registres. Elles peuvent porter sur :

- **des demandes de connaissances sur les processus biologiques et les interactions avec les pratiques** afin d'évaluer ou anticiper les effets possibles de telle décision sur la biodiversité, et de pouvoir ainsi prendre des décisions en « connaissance de cause » ;





- **les conditions de mise en œuvre de tel choix, telle pratique**, en lien avec :

- des marges de manœuvre dont on dispose, au regard de la législation, de considérations économiques ou financières (montant des investissements), ou encore de critères d'acceptation potentielle par les habitants (dans le cas des élus) ;

- **la prise en considération d'autres critères que ceux strictement écologiques** : attrait scénique, augmentation des charges de travail, etc.

Ces questions sont plus ou moins complexes. Elles sont aussi très variées, reflétant **la diversité des points de vue des acteurs concernés** et que l'on souhaite impliquer. Selon que la mise en œuvre de tel objectif ou telle décision implique un élu, un agent des services municipaux, un agriculteur, un habitant, un entrepreneur d'une zone d'activité..., les critères d'analyse et les questions qui vont se poser, au regard de leurs activités et marges de manœuvre, sont propres à chacun.

Différentes questions, préoccupations, propositions, pour passer à l'action

Actions et acteurs concernés	Des besoins de connaissances pour mieux comprendre les interactions entre pratiques et processus biologiques	Des questions sur les conditions de mise en œuvre de tel choix, telle pratique
Remise en eaux libres d'un cours d'eau (élus)	<ul style="list-style-type: none"> - Les gens ne comprenaient pas forcément, si ailleurs sur le cours d'eau, on laisse des étangs, pourquoi il faut l'enlever ici et pas là-bas. - Quelles sont les alternatives possibles, de quelle façon auront-elles une incidence sur la circulation des poissons ? - Les écolos disent que c'est mieux pour les poissons mais les pêcheurs sont divisés sur ces questions 	<ul style="list-style-type: none"> - La question s'est posée entre l'agrément d'un site pour les habitants et l'obligation de remise en état du cours d'eau - On nous a dit que de toute façon la loi ne permet pas de refaire ce genre d'ouvrage
Gestion différenciée des espaces verts (élus et services techniques)	<ul style="list-style-type: none"> - En quoi la gestion différenciée contribue-t-elle à la biodiversité ? - Qu'est-ce qu'on met en place ? est-ce que cela favorise la biodiversité ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faudrait mettre des panneaux pour expliquer aux gens, car souvent les riverains réclament - Il faut former les services techniques, obtenir l'adhésion du directeur... Et il faut des écrits car le personnel tourne - Cela requiert d'investir dans un autre matériel - il faut du matériel agréé, que ceux qui le font aient le temps, etc. C'est tout de suite compliqué
Trame noire (élus, services technique et assoc. environnementales)	<ul style="list-style-type: none"> - Où est ce qu'il y a des bâtiments où se trouvent les chauves-souris ? - Il y avait un enjeu de cartographie de la TN 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les habitants sont prêts ou pas à éteindre les luminaires... Les gens ont peur la nuit, s'il n'y a pas de lumière. - Quelles sont les obligations des maires en lien avec l'éclairage public, au niveau légal. - Si on met les led, il faut plus les rapprocher, si on veut la même couverture au sol. - il faudrait des systèmes d'éclairage à infrarouge qui ne s'allument que lorsque des personnes passent





OAB, restauration continuités bocagères et pratiques agricoles (agriculteurs)	<p>- J'ai été intéressé (de participer) pour savoir s'il y a une différence entre le conventionnel et le bio.?</p> <p>- sur la diversité d'invertébrés qu'on pouvait observer, quelles différences entre ce qu'on voyait en bordure de parcelles et au milieu, etc.</p>	<p>- qu'est-ce que nous pouvons mettre en place pour augmenter la biodiversité ?</p>
---	---	--

1. Un temps et des modalités de travail spécifiques à mettre en place

Dans la pratique, **ces questions ne se posent pas toutes seules**. D'une part la manière dont les acteurs s'expriment n'est pas toujours précise (« c'est compliqué, c'est beaucoup de choses à faire »), et cela d'autant moins qu'on est sur des objets complexes, ou renvoie à des critères d'analyse qui ne sont pas toujours explicites. D'autre part, on s'exprime rarement sous forme de questions, mais plutôt de regrets, de souhaits. **La formulation de problèmes traitables, dans le sens d'une question précise permettant de s'engager dans la recherche de solutions, relève d'une activité à mettre en place**, un temps et des modalités de travail spécifiques au moment d'engager le travail sur la TVB, mais aussi ensuite chaque fois qu'il s'agit de traduire un objectif en actions concrètes. Pour celui qui anime cette activité, il s'agit :

1) de **favoriser l'expression par les acteurs de ces contraintes et inquiétudes**, en conduisant les échanges de façon à les aider à **préciser au maximum** ces questionnements et analyses ;

2) de **reformuler** à partir de là, **des questions précises***, sachant qu'une même préoccupation ou difficulté soulevée peut amener à formuler le problème de manières différentes, invitant à des types de solutions différentes. Par exemple, la préoccupation de ne pas disposer de matériel adéquat pour faire la gestion différenciée des espaces verts, pourrait se traduire, suivant les marges de manœuvre existantes, par la question : « Comment accéder aux matériels et équipements adéquats ? » ou « Comment mettre en œuvre, malgré tout et avec les matériels et équipement dont nous disposons, certaines pratiques de gestion différenciée ? ».

* Ce qui suppose rigueur et fidélité dans la prise de notes. Les outils méthodologiques développés par le GERDAL, pour traduire en pratique ces fonctions, sont notamment développés dans « La recherche co-active de solutions » (Darré, 2006)



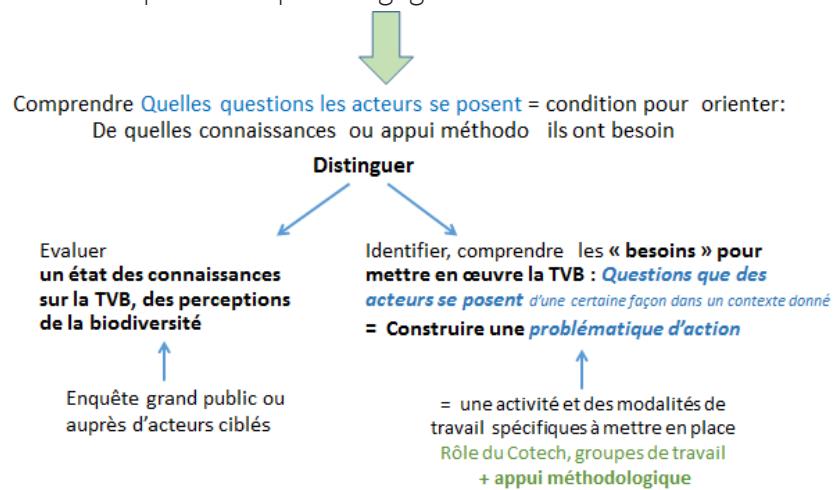


Propositions de formulation de problèmes à traiter pour la mise en œuvre de TVB sur la base de préoccupations exprimées lors des entretiens menés dans le cadre de l'évaluation

Remise en eaux libres d'un étang	<ul style="list-style-type: none"> - Comment réaliser un aménagement du site qui permette, de combiner au mieux le rétablissement de la circulation des poissons avec la préservation de son « attrait scénique » ? - Comment faire pour que la population comprenne l'importance de la remise en circulation de l'eau du site pour la circulation des poissons ?
Gestion différenciée des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Comment faire comprendre aux habitants ainsi qu'à l'ensemble des services techniques l'importance et la finalité des pratiques de gestion différenciée ? - Comment faire pour que les communes intéressées puissent accéder aux équipements requis pour une gestion différenciée des espaces verts ? - Comment mettre en place une gestion différenciée, avec les moyens disponibles et sans trop augmenter la charge de travail des services techniques ?
Trame noire	<ul style="list-style-type: none"> - Comment faire pour que les habitants de la commune soient davantage disposés à accepter une diminution de l'éclairage nocturne ? - Comment faire pour que la diminution de l'éclairage de nuit ne se traduise pas en une augmentation de l'insécurité ? - Comment modifier la qualité de l'éclairage nocturne de telle façon qu'elle soit plus favorable à la circulation des animaux la nuit ?
OAB et pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Comment faire pour augmenter la biodiversité présente dans nos parcelles ? - Comment favoriser dans les parcelles la présence d'invertébrés utiles pour nos cultures ?

Faire valider ensuite ces problèmes à traiter, et si nécessaire les modifier, permet de vérifier qu'ils reflètent bien le sens de ce qui a été exprimé, et au final de **bien se mettre bien d'accord sur une problématique de travail**, avant de démarrer la réflexion sur la recherche de solutions.

On notera que ce travail, qui consiste donc à « construire la problématique », est à distinguer clairement d'enquêtes dont le but est d'évaluer des opinions, ou un niveau de connaissances de ce qu'est la TVB, ou encore un degré de sensibilisation vis à vis des problématiques environnementales. Trop souvent réalisées à la va vite, sans toujours que les conditions méthodologiques et la rigueur nécessaires à la qualité des résultats ne soient assurées, ces enquêtes sont de peu d'utilité – car ils répondent à d'autres objectifs - pour comprendre la manière dont les problèmes se posent et pour engager véritablement les acteurs dans la réflexion .





Qui est le mieux placé pour conduire cette activité de « construction de la problématique » ? Sans aucun doute les acteurs en charge de l'accompagnement de la mise en œuvre de TVB, mais dans une démarche expérimentale de recherche action, c'est une **responsabilité partagée avec les chercheurs**.

2. Des problèmes formulés à la mise en œuvre des solutions

L'élaboration ensuite de réponses aux problèmes formulés renvoie à un **travail qui n'est pas simplement la mobilisation d'une information ou d'une connaissance existante** (quelle que soit sa qualité). De fait, ces questions ne sont pas le plus souvent (ou pas seulement) des demandes d'explication ou de compréhension (de phénomènes biologiques ou agronomiques, de réglementations, etc.), mais des questions d'action (Comment faire pour...?) posées d'un point de vue et dans un contexte donnés et qui appellent à l'élaboration de réponses spécifiques. A ce titre l'expérience du projet Chemins a montré **la limite de se focaliser sur des outils**, telle que la cartographie. **Les connaissances scientifiques et techniques, parce qu'elles ne disent pas directement ce qu'il faut faire, ne peuvent pas être considérées comme des réponses, en tant que telles, à ces questions d'action.** Leur utilité va dépendre en grande partie de la façon dont elles vont pouvoir s'inscrire dans une réflexion pratique contextualisée et finalisée (se rapportant à un objectif et une situation précise).

Il s'agit donc d'animer cette activité de réflexion avec les acteurs pour produire des idées de solutions et en étudier la faisabilité. Souvent le débat s'engage dans un premier temps sur des propositions qui restent générales « des choses qui devraient être faites ». Il s'agit pour l'animateur d'aide à les décliner en questions plus précises : « vous dites qu'il faut que des règlements soient émis par les communes sur la gestion différenciée, mais qui doit les définir et qu'est-ce qu'ils doivent contenir ? »

Néanmoins, pour avancer sur certaines de ces questions et arriver à prendre des décisions, on va devoir **mobiliser une diversité de ressources, d'information et de connaissances**, qu'il s'agisse d'évaluer l'impact écologique de telle pratique, d'y voir clair sur les conditions réglementaires ou sur des coûts à engager, etc. C'est une des fonctions de l'accompagnement des acteurs que **d'identifier les moments où ces apports seront nécessaires et de veiller à ce qu'ils se fassent au bon moment et sous une forme accessible pour aider les acteurs à s'en saisir**. L'utilité des connaissances est rarement donnée d'avance et relève d'une activité de traitement : qu'est-ce qui est utile ou non, à quelle question (ou partie de question) a-t-on répondu ou non? En quoi cela modifie la manière de poser le problème ? etc. Les apports de connaissances conduisent souvent les acteurs à se poser les questions différemment (« sous un autre angle ») comme par exemple dans le cas des agriculteurs qui se posent au départ la question de la biodiversité de leurs parcelles, uniquement en termes de pratiques bio vs conventionnelles. Ils peuvent aussi déboucher sur la nécessité de **tester une démarche, d'expérimenter une nouvelle pratique** : mettre en place différents modes de gestion des haies et en mesurer les effets, tester un mode de régulation de l'éclairage public, etc. La mise en place des OAB (Observatoires Agricoles de Biodiversité) pourrait relever de ce type de démarche qui vise à produire de nouvelles connaissances. Dans ce cas, un partenariat avec des organismes de recherche pour définir un protocole et interpréter les résultats de manière pertinente sera utile. Il peut s'agir aussi de mettre en place une enquête auprès des habitants pour connaître leur disposition à accepter certaines mesures, ou encore des formations spécifiques, etc.



PARTIE 2 - Définir un dispositif de travail adapté : quels acteurs réunir, pour quoi faire ? Comment constituer des « collectifs pertinents » ?

L'aide à la formulation et la résolution de problèmes n'est pas la seule activité dont relève l'accompagnement de la mise en œuvre de la TVB. Elle va s'articuler avec des activités de production de nouvelles connaissances et d'expérimentation, de formation ou de sensibilisation, de mise en relation entre acteurs, etc. Néanmoins **elle est au cœur d'une démarche d'animation territoriale qui entend mettre les acteurs au travail, les impliquer et leur donner le maximum d'initiative, et non pas faire à leur place.** Se pose alors la question de savoir **quels acteurs réunir au sein de quelle instance de dialogue pour mener ce travail ?** Le Gerdal a développé le concept de « **collectif pertinent** » pour insister sur l'importance de raisonner la constitution des instances de concertation ou des groupes de travail (*qui réunir, à quel moment, à quelle échelle ?*) au cas par cas, en fonction des objectifs recherchés et des questions à traiter (*pour faire quoi ?*). Il s'agit donc de mettre en adéquation une composition d'instance de dialogue, avec des objets et objectifs de travail.

Le retour du projet CHEMINS

Le rôle des CoTech

Dans le cadre du projet CHEMINS, les principales instances de travail constituées et mobilisées avec une certaine régularité (une à deux fois par an) à l'échelle locale tout au long du projet ont été les comités techniques (CoTech). Il a pu être observé à travers l'analyse des comptes rendus et des entretiens avec ceux qui y ont participé, qu'ils ont joué un rôle central à plusieurs niveaux :

- Ils ont été un lieu de consultation (**fonction de conseil**) pour la **planification et le suivi des activités du projet sur les territoires**, afin de mieux les ajuster aux demandes et attentes des acteurs, et aussi de mettre à profit leurs connaissances et expériences.
- Ils ont joué un rôle de **sensibilisation/formation des acteurs locaux sur la TVB et les enjeux qui y sont liés**, à partir d'apports d'information, de résultats d'études et la mise à disposition d'outils.
- **Un lieu de construction collective** : c'est au sein des CoTech qu'a été discuté l'identification des continuités écologiques. A partir d'apports de connaissances par les CPIE et/ou l'INRA et autour des cartes, on a vu que les échanges qui ont suivi, malgré les limites de l'exercice, ont débouché sur **la formulation d'enjeux pour leur restauration ou préservation propres à chaque territoire, puis sur la définition de pistes d'actions**. Ce processus de construction collective a ensuite concerné **l'élaboration des fiches et documents devant constituer la boîte à outils**.
- Ils ont permis de **mettre en relation des acteurs et d'impulser des collaborations autour d'initiatives et d'actions concrètes** pour la restauration, conservation de la TVB sur les territoires.

Au final, un certain nombre de résultats obtenus sur le terrain, que ce soit en termes de mobilisation des acteurs, d'apprentissages ou d'actions plus concrètes, sont à mettre en lien avec ces fonctions jouées par les CoTech, et jugées positivement par les participants. Cependant plusieurs d'entre eux ont aussi exprimé **des questionnements, voire des frustrations quant à la composition de ce Co-Tech ou à leur finalité.**





Le retour du projet CHEMINS

Le rôle des CoTech (suite)

Ainsi, le GERDAL a montré que :

- **Les finalités n'étaient pas toujours clairement perçues et parfois en décalage avec des attentes plus concrètes** d'actions de restauration des Trames sur les territoires. Certains auraient aimé **approfondir, aller plus loin** dans les réunions sur l'identification des continuités écologiques, ou dans la co-construction des actions et stratégies à mettre en œuvre.
- Certains ont renvoyé des **questionnements sur la pertinence des acteurs présents dans ces réunions** : sur certaines thématiques spécifiques tous ne sont pas concernés, alors que sur d'autres l'absence d'acteurs importants est mentionnée.

Ces retours mettent en évidence que **l'ensemble de la démarche de pilotage et de mise en œuvre de la TVB ne peut pas reposer sur une seule instance**. L'approfondissement de certaines thématiques et surtout la traduction en actions concrètes, une fois telle priorité ou tel objectif défini, requiert l'implication d'acteurs directement concernés et compétents, capables d'élaborer des propositions en prenant en compte tout ce que signifie concrètement tel ou tel changement de pratiques, telle ou telle action envisagée. La configuration la plus adaptée est alors plutôt celle d'un **groupe de travail constitué ad hoc et totalement dégagé d'enjeux politiques et institutionnels**.

En amont, les fonctions de pilotage et d'orientation, pour définir une vision commune des enjeux de biodiversité et des grands axes stratégiques, etc., peuvent être effectivement à charge d'une **instance plus « institutionnelle » ou « politique »**, de type CoTech ou CoPil, constitué d'élus et de représentants d'institutions et organisations (collectivités territoriales en premier lieu, mais aussi, associations, organismes agricoles, lycées, etc.) considérées représentatives sur le territoire.

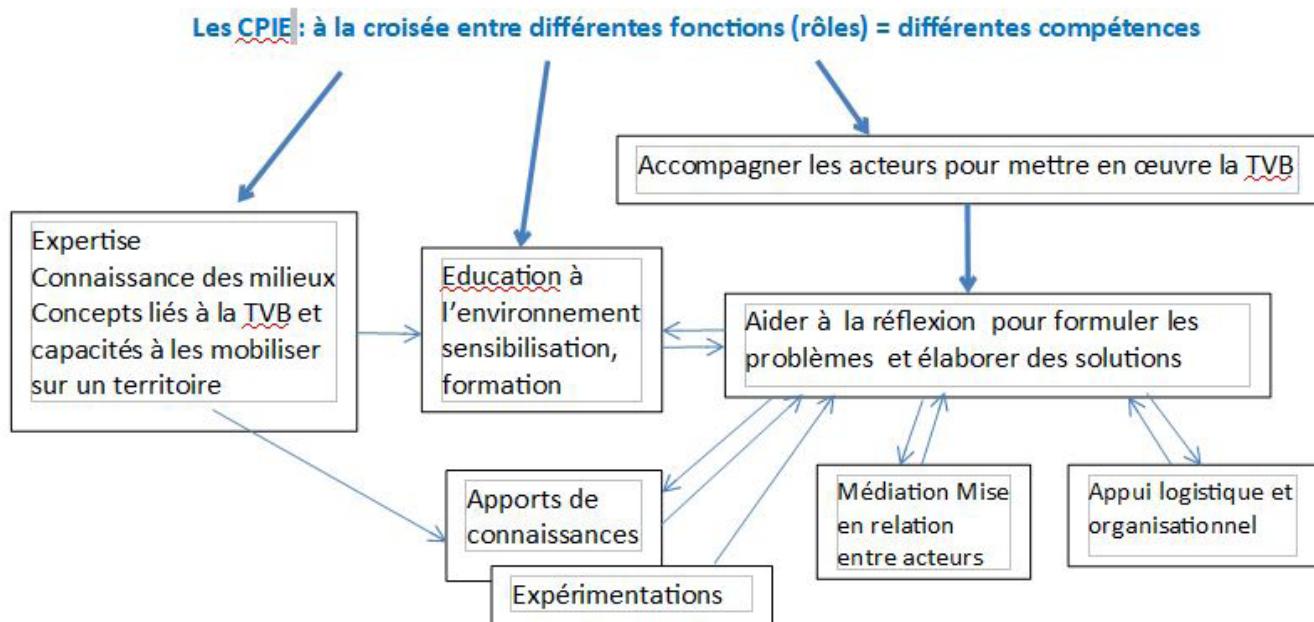
On l'aura compris, la mise en œuvre de la TVB, objet complexe et multidimensionnel, ne peut pas relever d'une seule instance et suppose de **construire un dispositif lui-même à plusieurs dimensions**, se traduisant par différents lieux et instances de travail, selon l'avancée du processus et les actions spécifiques à mettre en œuvre. L'articulation et la circulation d'informations entre les différentes instances doivent alors être envisagées et raisonnées dès le départ. (plus d'information dans les documents sur la CONCERTATION)



PARTIE 3 - Animer la mise en œuvre de la TVB : une diversité de fonctions et de compétences

« Accompagner les territoires » dans la mise en œuvre de la TVB recouvre une **multiplicité des registres d'activités et de modalités de travail, ainsi que de fonctions et de compétences**. Si l'ensemble de ces angles de travail n'ont pas toujours été expérimentés dans CHEMINS, on y voit néanmoins plus clair pour le mettre en œuvre sur de nouveaux territoires.

La figure ci-dessous schématise ces différentes fonctions et leur articulation dans le cadre de l'animation d'un projet TVB, à partir de l'expérience CHEMINS.



a. Activités liées à l'animation de la mise en œuvre de la TVB

- Définir le dispositif de travail, mettre en place les instances de dialogue et de concertation, en raisonnant au cas par cas, leur composition (qui inviter) en fonction des questions concrètes à traiter. Cela implique en amont **une bonne connaissance des acteurs du territoire**, des différents **points de vue en présence** : Qui est concerné, de quelle façon ? Ce sont à la fois des activités et des responsabilités exercées qui ont un lien avec la TVB, des degrés de mobilisation et des niveaux d'engagement, mais cela peut être aussi des acteurs non impliqués, et qui doivent l'être compte tenu des enjeux spécifiques au territoire. Cette connaissance est utile non seulement pour **configurer les instances de travail** mais aussi pour **animer des échanges productifs et faire en sorte que la diversité des points de vue puisse être exprimée**, en prenant en compte les **écart de rapports objectifs aux situations** (différentes activités, compétences, marges de manœuvre...) mais aussi les **écart de positions sociales** pouvant amener à des déséquilibres de prise de parole et d'autorité.





- **En amont cela signifie de définir des stratégies pour mobiliser les acteurs les moins intéressés ou impliqués au départ, mais concernés par des décisions à prendre** (par exemple des élus et services techniques de collectivités locales en charge d'urbanisme, de la gestion différenciée des espaces verts, des agriculteurs, etc.). Cela peut passer par des activités de « sensibilisation » ou de « formation » sur la thématique. Dans tous les cas, ces stratégies nous semblent devoir tenir compte de leur vision des choses et de leurs contraintes propres, ce qui passe par des moments spécifiques d'échange.
- **Organiser et animer les réunions au sein des instances de travail dans une logique d'aide à la réflexion** pour: arriver à une « lecture » commune sur les continuités à préserver ou restaurer, puis formuler des enjeux et thématiques d'actions prioritaires ; construire une problématique d'action (formuler les problèmes à traiter) et élaborer les solutions, évaluer leur faisabilité, organiser leur mise en œuvre...

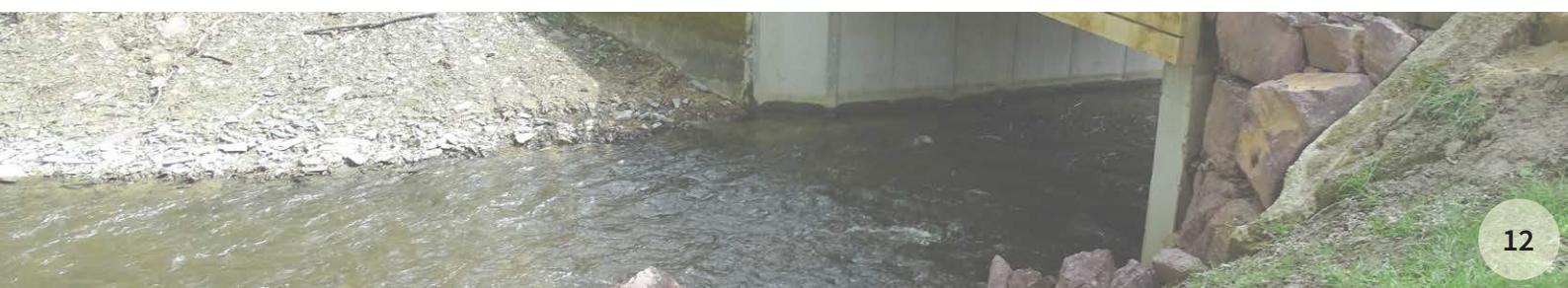
En fonction de l'avancée de la démarche, l'animation de cette réflexion va s'articuler avec les activités et rôles suivants.

- **Aider à mobiliser ou produire des informations/connaissances scientifiques-techniques** utiles aux acteurs, donc en lien avec les questions qu'ils se posent, puis aider à en faire quelque chose. Concrètement, dans le projet Chemins, cela a consisté à **aider les acteurs à passer des cartographies à la définition d'enjeux et à des propositions d'action**. Et ensuite c'est aider les élus à calibrer ce qu'il est possible de faire en fonction du temps et des moyens de la collectivité.

Lorsque les continuités sont définies par un cabinet d'étude, ce qui est fréquemment le cas, la prise en main par les acteurs des territoires pour savoir « **qu'est-ce qu'on met en place ?** » et définir des priorités, faire des choix, passe par l'animation d'une réflexion concertée. Cette prise en main du travail des cabinets d'étude commence d'ailleurs en amont dès la définition d'un cahier des charges. L'enjeu, nous l'avons souligné, c'est de **renforcer les compétences et l'autonomie de décision des collectivités locales**, mais c'est aussi une orientation plus claire de leur travail pour les cabinets d'étude.

C'est donc un rôle essentiel **de mise en relation, d'interface entre acteurs de terrain (notamment élus des collectivités locales) et experts ou professionnels spécialisés** (cabinets d'étude, naturalistes, chercheurs, urbanistes, juristes, etc.).

- **Conduire des concertations** entre acteurs ayant des visions différentes ou opposées sur « ce qu'il faut faire », pour **arriver à des accords satisfaisants**.
- **Articuler de façon adéquate des actions d'aide à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation** (générales ou ciblées tant au niveau des thématiques que des publics et acteurs ciblés) **avec les activités d'accompagnement des acteurs** dans la mise en place des TVB dans les territoires : soit en amont de la mobilisation d'acteurs soit en complément d'autres activités (comme le montre les exemples de la trame noire : sensibilisation grand public pour augmenter la marge de manœuvre des élus pour la réduction de l'éclairage nocturne).





b. Quelles compétences, quelle posture ?

L'exercice de ces activités renvoie pour les auteurs du rapport à quatre grands registres de compétences :

- des compétences pour identifier les acteurs et comprendre les systèmes d'acteurs ;
- des compétences techniques et scientifiques ;
- des compétences d'éducation à l'environnement ;
- des compétences d'aide méthodologique à la réflexion telle que précisées ci-dessus ;
- des compétences de médiation, mise en relation, interface.

1. Une bonne connaissance des acteurs et des systèmes de relations

Identifier et bien connaître les acteurs concernés est nécessaire pour mobiliser et décider qui réunir, mais c'est aussi indispensable pour se positionner clairement en tant qu'acteur qui accompagne cette démarche. La notion de système d'acteurs se réfère à l'identification des acteurs mais aussi aux relations entre eux (à la structure des réseaux de relations), à leur positionnement respectif autour d'un objet donné : par exemple qui est reconnu compétent (ou non) sur tel sujet dans tel domaine, qui travaille habituellement avec qui, qui est en conflit ou en concurrence avec qui, etc. Avoir une connaissance minimum des systèmes d'acteurs est utile, à deux niveaux :

- Au niveau stratégique pour savoir avec qui on va pouvoir et/ou devoir travailler, quelles collaborations, complémentarités ?
- Au niveau technique, de la connaissance et des ressources nécessaires : quelles ressources disponibles vont pouvoir être mobilisées ou vont manquer ?

2. Des compétences techniques et scientifiques sur la TVB, les processus écologiques et leurs interactions avec l'activité humaine

Ces compétences sont nécessaires pour bien comprendre la dimension technique de la mise en œuvre de la TVB et finalement pour aider les acteurs à analyser les résultats d'étude produites par des experts, mais aussi pour animer les discussions entre acteurs (avec ou sans experts) autour de ces questions techniques.

3. Des compétences d'aide à réflexion complémentaires de celles d'éducation à l'environnement

Les compétences méthodologiques d'aide à la réflexion sont complémentaires mais différentes de celles de l'éducation au développement ou de la formation dans un but de sensibilisation, qui constituent en quelque sorte le « cœur de métier » des CPIE et pour lequel ils disposent d'une forte reconnaissance des autres acteurs. Ces compétences ne relèvent pas du registre de la pédagogie ou de la sensibilisation.

La mise en pratique de ces compétences va de pair avec **une certaine posture, et un positionnement dans le système local d'acteurs** : posture compréhensive des différents points de vue des acteurs (et non stigmatisante), qui s'appuie sur la disposition et volonté des acteurs à contribuer à une évolution des pratiques. C'est cette posture qui a permis aux CPIE de **faire le lien entre des acteurs très différents, qui ont parfois du mal à dialoguer** (par exemple des associations environnementales militantes et des agriculteurs), et qui a **renforcé leur positionnement au sein du système d'acteurs**. Certains de ces acteurs semblent d'ailleurs avoir bien perçus le rôle que devraient ou pourraient jouer les CPIE dans la mise en œuvre de cette démarche d'accompagnement territorial.





Les CPIE, à la croisée de l'éducation à l'environnement et du développement territorial

Les CPIE sont des associations labellisées qui agissent sur leurs territoires pour que les personnes et les organisations (collectivités, associations, entreprises) prennent en compte les questions environnementales dans leurs décisions, leurs projets et leurs comportements, en faveur d'un développement durable.

Cela passe par des compétences en éducation à l'environnement permettant de développer le pouvoir d'agir des citoyen-ne-s, mais aussi d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets territoriaux.

Pour cela, les CPIE assument un rôle « d'assembleur de compétences » qui est reconnu et revendiqué y compris dans le cadre d'activités d'éducation à l'environnement ou de sensibilisation. Ce que le travail d'évaluation du projet CHEMINS a confirmé.

Conclusion

L'expérimentation CHEMINS et l'évaluation qui en a été faite, ont permis d'y voir plus clair sur ce que pourraient être des dispositifs visant à mettre en œuvre, avec les acteurs, la TVB sur les territoires. La démarche proposée dans ce document, mérite cependant d'être testée et approfondie, en étant confrontée à de nouveaux projets TVB, hors d'un cadre de recherche-action comme c'était le cas pour CHEMINS.

Ce qui est clair, c'est que la dimension de concertation territoriale est impérative pour un projet TVB porté véritablement par les acteurs et qui débouche sur des actions concrètes. Une approche purement technique est insuffisante et ne permettrait pas d'impulser une dynamique multi-acteurs indispensable pour mieux prendre en compte et combiner différents enjeux. Cela nécessite des compétences et une posture qui ne vont pas de soi. On pourra approfondir la réflexion avec les documents sur le dialogue territorial présent dans cette boîte à outils. Cependant, ces documents sont une introduction, une invitation à prendre en considération ces aspects méthodologiques et à les comprendre. Pour la réussite du projet il est primordial, si le porteur du projet de TVB ne dispose pas des compétences requises ou que sa posture est contestée sur le territoire, de se faire accompagner par des praticiens rompus à ce type de démarche.

Liens vers d'autres documents du projet CHEMINS :

**Boîte Mise en pratique - partie Ingénierie Ecologique**
7. Critères de sélection pour construire la TVB d'un territoire

**Boîte Mise en pratique - partie Animation Territoriale**
2. Concertation et dialogue territorial - intérêts et plus value dans une démarche TVB
3. Concertation et dialogue territorial, quelles méthodes ?



Pour aller plus loin

- BARBIER M., CHIA E., LEMERY B., 1997: Une recherche action en pratique. Entre production d'eau minérale et agriculture. Dans : Albaladejo C., Casabianca F. (eds). La recherche action. Ambitions, pratiques, débats. Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, n° 30 (1997), INRA Paris.
- CANDAU J., RUAULT C. 2006, A propos de la concertation participative, réflexions sur les enjeux d'une fonction de médiation. Dans : La formation au dialogue territorial. Clés issues d'une réflexion collective. Educagri éditions.
- DARRÉ J.P., 2006. La recherche co-active de solutions entre agents de développement et agriculteurs. Editions GRET, CNEARC, GERDAL.
- DARRE J.P. 1997, Une condition de la recherche action, la coopération sur la problématique et son évolution. Dans: Albaladejo C. et Casabianca F. (eds): La recherche action. Ambitions, pratiques, débats. Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement - n° 30 (1997). Paris, INRA, 177-182.
- RUAULT C. et LEMERY B., 2007. La mise en place de dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau : questions de méthode. Dans Méral, Castellanet, Lapeyre (Dir) : La gestion concertée des ressources Naturelles. L'épreuve du temps. Editions GRET – KARTHALA
- RUAULT C., 2006. Démarche participative, de la rhétorique à la pratique. Revue Pour n° 192, Déc. 2006
- Ouvrage collectif, 2006 . La formation au dialogue territorial. Clés issues d'une réflexion collective. Educagri éditions.
- TREBUIL G., RUAULT C., SOULARD C., BOUSQUET F., 2018. Accompagner des collectifs multi-acteurs pour faciliter l'innovation dans les agroécosystèmes : comparaison des démarches ComMod et Gerdal. Dans : Faure G, et al, Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires. Chap. 5, QUAE éditions.



UNION REGIONALE
BRETAGNE



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

